



Construction maison sur zone nr avec élevage

Par **james59**, le **18/09/2010** à **16:15**

Bonjour, je désire acheter un terrain sur lequel se trouve une maison en très mauvaise état (limite de la ruine mais qui a encore ses 4 murs , portes et toiture) .

Ce terrain possède l'eau ainsi que l'électricité .

La maison est bien sur le cadastre .

Le probleme est que le terrain se trouve en zone Nr , et que je n'aurais le droit de reconstruire qu'en cas de sinistre ...

-Voulant élever des moutons bio dans la pâture de ce même terrain , j'aurais aimé savoir si le faite que je suis éleveur , je serais en mesure de pouvoir avoir un permis de construire(même si c'est pour rebâtir sur les même fondations)? ...

-Quel serait les autres moyens pour pouvoir rebâtir ou avoir l'autorisation de rénover (accord avec le maire ? ...)

sachant que rénover une vielle batisse reviendrait a demander un permis de construire (qui me serait refuser ...)?

Merci beaucoup

sebastien-duchemin@hotmail.fr

Par **mimi493**, le **18/09/2010** à **16:36**

Vous ne pouvez pas rénover sans reconstruire ?

Par **james59**, le **18/09/2010** à **21:33**

bonsoir , L'état de la maison (torchis , sol avec de la chaux ... pas de dalle) ne nous laisse pas trop le choix de tout refaire a neuf , et si l'on fait une demande de rénovation , j'ai peur qu'elle soit refusé vu son état ... (faut donner des photos ...)
la rénovation veut bien dire rénover et vu l'ampleur du travail ... ca serait un permis de construire ...

Merci